



Assemblée générale

Distr. générale
6 juin 2013

Soixante-septième session
Point 130 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/67/677/Add.2)]

67/254. Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

B*

VII

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2012

L'Assemblée générale,

Ayant examiné l'état des incidences administratives et financières présenté par le Secrétaire général¹, conformément à l'article 153 de son Règlement intérieur, au sujet des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2012², ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Rappelle* sa résolution 67/257 du 12 avril 2013 et sa décision 67/551 du 24 décembre 2012 ;

2. *Prend acte* de l'état présenté par le Secrétaire général¹, conformément à l'article 153 de son Règlement intérieur, au sujet des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2012² ;

3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport³.

76^e séance plénière
10 mai 2013

* La résolution 67/254 du 12 avril 2013 porte dorénavant le numéro 67/254 A.

¹ A/C.5/67/3.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 30 et rectificatif (A/67/30 et Corr.1).

³ A/67/573.

